FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	390
Moto-Club	Moto Club de Montluçon
N° d'affiliation	0596
Date	11/10/2020
Lieu	QUINSSAINES 03
Organisateur technique -	Frédéric GUERREIRO
E-mail	motoclubmontlucon03@gmail.com
Téléphone	0662944008

29 JUIN 2020

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2020

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BOURBON Pascal	Licence : 048150
Président du Jury ou Arbitre*	PARGNIEN Eric	Licence : 018721
Membre du Jury	VILLATTE Jean Yves	Licence : 029223
Membre du Jury	MOREL Fabien	Licence : 142809
Commissaire technique responsable	TISON Serge	Licence : 023092
Responsable du chronométrage	NAVOR Emmanuel	Licence : 192197

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
Championnat 85cc zone Ouest (65cc)	9 (7)	15 (12)	65 à 85cc 2T (65cc)	35 €
Championnat OPEN zone Ouest	13	77	125cc 2T à 650cc 4T	45 €
Championnat Vétéran zone Ouest	38	77	125cc 2T à 650cc 4T	45 €

Engagement :

Site Internet ---- ffm.engage-sports.com

Contact --------- Ligue Motocycliste AuRA

Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 8 €

Caution : X

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **ALEXANDRU MISCHIE**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **Montluçon**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **8**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit Motocross de Quinssaines**

Adresse ..... **Rue du Plan d'eau 03380 QUINSSAINES**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	50
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1500**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **75**

Nombre d'OCP* **21**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 11/05/2020	Date : 02 JUIL. 2020	Date :
		Numéro :

MCM www.motoclubmontluconfr

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
TEL :04 75 55 22 50

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	390
Moto-Club	Moto Club de Montluçon
N° d'affiliation	0596
Date	11/10/2020
Lieu	QUINSSAINES
Organisateur technique	Frédéric GUERREIRO
E-mail	motoclubmontlucon03@gmail.com
Téléphone	0662944008

29 JUIN 2020

CDF NATIONAL 450cc / 250cc

REGLEMENT PARTICULIER 2020

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BOURBON Pascal	Licence : 048150
Délégué FFM (Président du Jury)	CASSIN Jérome	Licence : 062806
Membre du Jury	VILLATTE Jean Yves	Licence : 029223
Membre du Jury	MOREL Fabien	Licence : 142809
Commissaire technique responsable	TISON Serge	Licence : 023092
Responsable du chronométrage	NARVOR Emmanuel	Licence : 192197

Article 3 Catégories & Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

☐ **National 450cc***

Age ---------- 15 ans minimum
Licences ------- NCO / Inter / NJ / LUE
Cylindrée------- Classes 3 & 4
Plaques -------- Numéro noir sur fond blanc

☑ **National 250cc**

Age ---------- 13 ans minimum en 125cc 2T
15 ans minimum en 250cc 4T
Licences -------- NCO / Inter / NJ / LUE
Cylindrée ------- Classe 2
Plaques -------- Numéro blanc sur fond noir

* *Les pilotes devront opter pour une classe lors de la première épreuve de classement et n'auront plus la possibilité d'en changer dans la suite du Championnat.*

En cas de changement de machine entre les manches, le pilote devra repartir avec une machine de la même classe que celle choisie à la manche précédente.

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	160 €	6ème	100 €	11ème	67 €	16ème	55 €
2ème	140 €	7ème	90 €	12ème	65 €	17ème	52 €
3ème	130 €	8ème	82 €	13ème	63 €	18ème	50 €
4ème	120 €	9ème	76 €	14ème	60 €	19ème	47 €
5ème	110 €	10ème	70 €	15ème	58 €	20ème	45 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ... **ALEXANDRU MISCHIE**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche ..... **Montluçon**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **8**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Circuit Motocross de Quinssaines**

Adresse ..... **Rue du Plan d'eau 03380 QUINSSAINES**

Capacité Moto :

Pendant les essais : **50**

En manche : **45**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1500**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **75**

Nombre d'OCP* **21**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 11/05/2020	Date : 02 JUIL. 2020	Date :
		Numéro :

MCM www.motoclubmontluconfr

LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL :04 75 55 22 50

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 390
Moto-Club —— **Moto Club de Montluçon**
N° d'affiliation —— **0596**
Date —— **11 Octobre 2020**
Lieu —— **QUINSSAINES 03**
Organisateur technique - **Frédéric GUERREIRO**
E-mail —— **motoclubmontlucon03@gmail.com**
Téléphone —— **0662944008**

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date —— **10 OCTOBRE 2020**

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
14H30	20H00	**Contrôles administratifs**	TOUTES	
14H30	20H00	**Contrôles techniques**	TOUTES	
20H00		**Réunion du Jury**		

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ——— 11 OCTOBRE 2020

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
8H30	8H45	**Essais Libres**	VETERAN ZONE 1	15 Min
8H50	9H05	**Essais Libres**	65/85cc ZONE 1	15 Min
9H10	9H15	**Test de départs**	CHPT FRANCE 250 NAT	5 Min
9H15	9H35	**Essais Libres**	CHPT FRANCE 250 NAT	20 Min
9H40	9H55	**Essais Libres**	GROUPE 1 OPEN ZONE 1	15 Min
10H00	10H15	**Essais Libres**	GROUPE 2 OPEN ZONE 1	15 Min
10H20	10H35	**Essais Chronométrés**	VETERAN	15 Min
10H40	10H55	**Essais Chronométrés**	65/85cc	15 Min
11H00	11H20	**Essais Chronométrés**	CHPT FRANCE 250 NAT	20 Min
11H25	11H40	Essais Chronométrés	GROUPE 1 OPEN ZONE 1	15 Min
11H45	12H00	**Essais Chronométrés**	GROUPE 2 OPEN ZONE 1	15 Min
		Repas		
13H30	13H50	**Manche I**	65/85cc	15Min+1Tour
13H55	14h15	**Manche I**	VETERAN	15Min+1Tour
14h20	14H30	**Tour de reconnaissance**	CHPT FRANCE 250 NAT	
14H30	15h00	**Manche I**	CHPT FRANCE 250 NAT	25Min+1Tour
15h05	15h25	Manche 1	GROUPE A OPEN ZONE 1	15Min+1 Tour
15h30	15h50	**Manche I**	GROUPE B OPEN ZONE 1	15Min+1 Tour
15h50	16h15	**Entracte**		
16h15	16H25	**Tour de reconnaissance**	CHPT FRANCE 250 NAT	
16h25	16H55	**Manche 2**	CHPT FRANCE 250 NAT	25Min+1Tour
17H00	17H20	Manche 2	65/85cc	15Min+1Tour
17H25	17h45	**Manche 2**	VETERAN	15Min+1Tour
17H50	18h10	Manche 2	GROUPE A OPEN ZONE 1	15Min+1Tour
18H15	18H35	**Manche 2**	GROUPE B OPEN ZONE 1	15Min+1Tour
18H35		**Remise des Prix**		